

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2018
COMPTE-RENDU

Le mardi 17 juillet 2018, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception le 10 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Catherine BOSC, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Hervé BEL, Patrick REY, Nathalie RUFFIN, Céline GROS.

Absents : Christian RAIMBAULT (pouvoir à René CARME), Denis QUIVET (pouvoir à Hervé BEL).

Secrétaire de séance : Sylvaine BOIG

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 2

Votants : 15

La séance débute à 20h10

DELIBERATION N° D028-2018 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 mai 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018

DELIBERATION N° D029-2018 : Autres domaines de compétences des communes - Projet éducatif de territoire 2018-2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le PEDT pour la période 2018-2021

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

DELIBERATION N° D030-2018 : Ressources humaines – Taux d'avancement de grade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le taux de promotion des avancements de grade

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%	
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%	

DELIBERATION N° D031-2018 : Ressources humaines – Tableau des effectifs 2018*02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs n°2018*02

Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe 35h, et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 34h, et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2e classe

Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial classe 27h, et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2e classe

Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe

Maintien d'un poste de rédacteur principal de 1^e classe (agent en disponibilité pour convenance personnelle)

Suppression de 3 emplois d'adjoints d'animation 28h, et création d'un emploi d'adjoints d'animation 17.5h.

Mairie de Peillonex Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Attaché	A	1	35h
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35h (agent en dispo)
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	30h
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	18h
<i>Total</i>		4	
Filière technique			
Ingénieur	A	1	28h
Adjoint technique principal 1 ^e cl	C	1	35h
Adjoint technique principal 2 ^e cl	C	1	34h
Adjoint technique principal 2 ^e cl	C	1	27h
Adjoints techniques	C	2	35h
Adjoint technique	C	1	21h
<i>Total</i>		7	
Filière animation			
Animateur principal 1 ^e cl	B	1	28h
Adjoints d'animation 2 ^e cl	C	2	17.5
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	16h
<i>Total</i>		4	

DELIBERATION N° D032-2018 : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : BILAN DE LA CONCERTATION, MODERNISATION DU CONTENU DU PLU ET ARRET DU PROJET DE PLU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

TIRE le bilan de la concertation sur le projet de plan local d'urbanisme,

ADOPTE le contenu modernisé du PLU,

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente,

Précise , que le projet de plan local d'urbanisme arrêté sera soumis pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées prescrivant l'élaboration du PLU conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme ;
- selon les dispositions de l'article R.153-6 C.Urb:
 1. à la chambre d'agriculture,
 2. à l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
 3. au centre national de la propriété forestière
- à leur demande, selon les dispositions de l'article L.153-17 C.urb :
 1. aux communes limitrophes ;
 2. aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 3. à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime
- à leur demande, selon les dispositions de l'article L.132-12 C.Urb.
 - Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État ;
 - Les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement ;

Sortie de Madame Josiane COUDURIER

DELIBERATION N° D033-2018 : Subventions – Subvention aux associations 2018*01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux associations :

Association	Montant attribué
Banque alimentaire 74 221, rue de la Géline 74380 Cranves Sales	150€
GIS France Groupe d'Interventions et de Secours-France 13, avenue Emile Zola 74100 Annemasse	150€
Bibliothèque de Peillonex La Bouquinerie 961, route de Bonneville 74250 Peillonex	500€
Ecole de musique intercommunale 68 chemin de la ferme Saillet 74250 Fillinges	777€
Foyer socio-éducatif Collège Gaspard Monge 60, rue Gaspard Monge 74490 St-Jeoire en Faucigny	400€
Association Sportive Collège Gaspard Monge 60, rue Gaspard Monge 74490 St-Jeoire en Faucigny	400€
Lycée Guillaume Fichet Voyage pédagogique classe européenne 219 rue de Pressy BP150 74136 Bonneville Cedex	50€
MFR Bonne 1154, Route des Alluaz 74380 Bonne	50€

MFR le Belvédère 401, rue de Montagny 74700 Sallanches	50€
AFSEP Sclérose en plaques 2, rue Farman 31700 Blagnac	100€
AFTC Haute Savoie 18, rue du Val Vert 74600 Seynod	200€
De l'ombre à la lumière 205, rue du Quarre 74800 Amancy	150€
Formation chiens d'aveugles La Forerie 63120 Sermentizon	100€
France Alzheimer Haute Savoie 7, rue de la Gare 740000 Annecy	150€
Handi Sport Haute Savoie 148, Avenue des Glières 74130 Bonneville	150€
Locomotive 2, rue Sainte-Ursule 38000 Grenoble	100€
Nous aussi Vétraz-Monthoux BP258 74106 Annemasse Cedex	150€
ASS VMEH SECTION LOCALE SAINT-JEOIRE 688, Avenue de la Tour de Fer 7490 Saint-Jeoire-en-Faucigny	150€
Ligue contre le cancer 2, rue Tochon BP60 74002 Annecy Cedex	200€

Retour de Madame Josiane COUDURIER

**DELIBERATION N° D034-2018 : Marchés Publics – Mapa 2017-02 extension et restructuration du groupe scolaire –
Avenant n°1 au Lot 1 déconstruction gros œuvre
Avenant n°2 au Lot 1 déconstruction gros œuvre
Avenant n°2 au Lot 13 électricité courants forts et faibles
Avenant n°1 au Lot 6 cloisons doublage plafonds**

APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 pour un Montant HT 10202.50€

APPROUVE l'avenant n°2 au lot 1 pour un Montant HT 1917.50€

APPROUVE l'avenant n°2 au lot 13 pour un Montant HT 13028.00€

APPROUVE l'avenant n°1 au lot 6 pour un Montant HT 2471.90€

Le Conseil municipal est clos à 21h15



A Peillon le 19 juillet 2018
Le Maire, Daniel TOLETTI